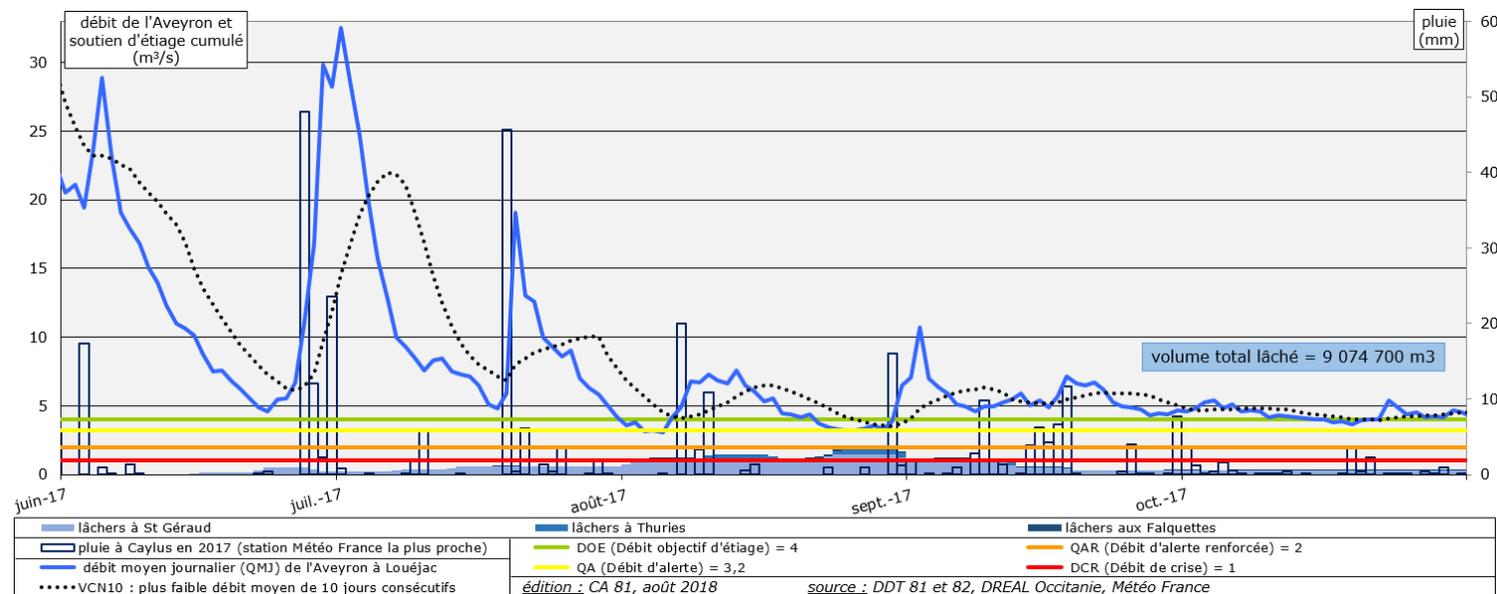


Débits moyens durant l'étiage 2017 : l'Aveyron à Loubéjac



Arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016

L'État autorise l'O.U. Aveyron-Lemboulas à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	17,82 hm ³
nappes déconnectées	1,195 hm ³
plans d'eau	31,865 hm ³

pour la période d'étiage allant du 1^{er} juin au 31 octobre¹.



C'est dans ce contexte que l'O.U. établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consulté dans leur ensemble.

¹ Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

Un point sur les prélèvements en période d'étiage

	en cours d'eau et nappes connectées	en nappes déconnectées
nb de préleveurs irrigants potentiels	381	69
surface potentiellement irriguée (ha)	7 421	688
débit autorisé cumulé (m ³ /h)	27 723	2 2025
volume autorisé (m ³)	17 053 226	1 143 293
volume prélevé (m ³)	9 998 557	803 117

Plans d'eau : 903 plans d'eau à usage d'irrigation agricole sont recensés sur ce périmètre élémentaire, pour un volume autorisé total de 20,4 hm³.

Volume de réserve : afin d'intégrer des demandes qui pourraient intervenir en cours de campagne d'irrigation, ou d'éventuels nouveaux irrigants, un volume de réserve a été acté sur chacun des périmètres élémentaires.

Les faits marquants

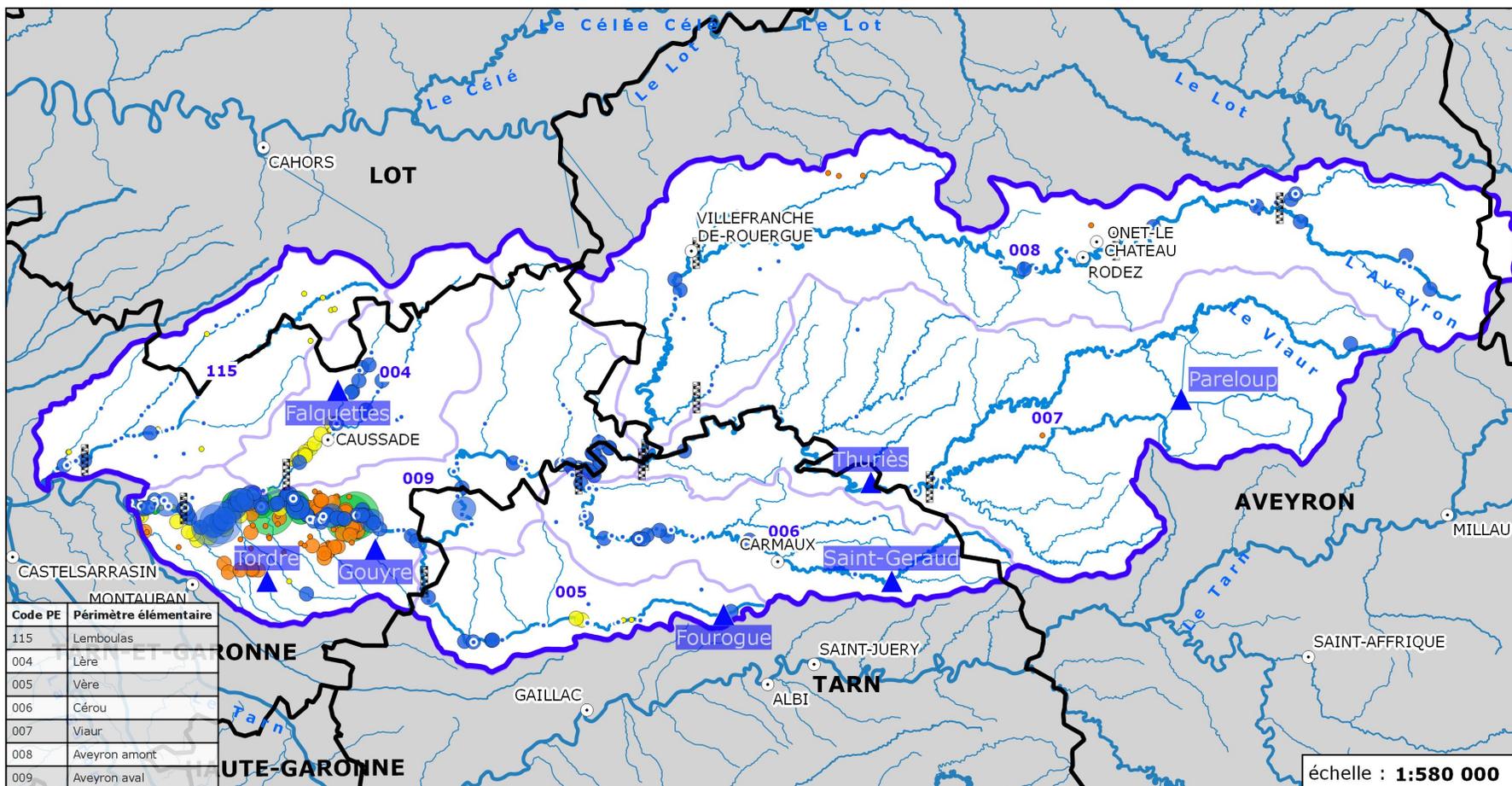
L'été 2017 a été marqué par un déficit hydrique atypique de l'amont à l'aval du bassin Aveyron. En effet, il a été inhabituellement élevé dans la partie amont (dans le département de l'Aveyron), et plus modéré sur la partie aval, où les épisodes orageux ont engendré des cumuls de pluie importants.

À noter que 9 préleveurs irrigants sont des structures collectives (ASA) ; elles représentent la moitié du volume d'eau prélevé.



Les lâchers des grands barrages pour le soutien d'étiage

Le soutien d'étiage, débuté dès la mi-juin, provient essentiellement du barrage de St-Géraud, sur l'axe Cérou, fournissant à lui seul 90 % du soutien d'étiage du bassin Aveyron. Il a permis de satisfaire le DOE à la station hydrométrique de Loubéjac (Montauban).



Organisme unique des sous-bassins Aveyron & Lemboulas

localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2017

édition : CA81, août 2018
 source : OU Tarn, DREAL Occitanie

Légende

- ▭ limites départementales
- ▭ périmètres élémentaires
- ▭ territoire hors OU Aveyron
- cours d'eau principaux
- communes principales
- ▲ barrages de soutien d'étiage
- stations débitmetriques

Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2017 :

- (volumes exprimés en m³)
- | en cours d'eau | en nappes connectées | en nappes déconnectées | prélèvements collectif (ASA, SI, CUMA, etc.) |
|-------------------|----------------------|------------------------|--|
| ● 1 - 10000 | ● 1 - 10000 | ● 1 - 10000 | ● 1 - 200000 |
| ● 10000 - 50000 | ● 10000 - 48530 | ● 10000 - 45143 | ● 200000 - 600000 |
| ● 50000 - 125000 | | | ● 600000 - 1185232 |
| ● 200000 - 277370 | | | |



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
 ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
 DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Organisme Unique des sous-bassins Aveyron & Lemboulas
Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne
 contact administratif : Chambre d'agriculture du Tarn
 96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex
 Tél. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09
<https://tarn.chambre-agriculture.fr> – ouaveyron@tarn.chambagri.fr

Ce bilan a été réalisé en septembre 2018 avec le soutien financier de l'agence de l'eau Adour-Garonne.